

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 02 FEVRIER 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	11

L'an deux mille vingt-six le deux février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, GUINDT Philippe, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : DEBAILLEUL Delphine donne pouvoir à M. IMMER Alain ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 – 978 Projet d'acquisitions de terrains section 05 parcelles 73, 74, 75, 76, 77 et 129

M. le maire indique que ce projet d'acquisition de parcelles s'inscrit dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du lotissement LE CLOS du site FAKENWIESE ;

Considérant que des travaux de renforcement de la protection contre les eaux de ruissellement du bassin versant, à l'arrière des parcelles 2.18, 2.19, 2.20 ont été effectués en 2024-2025 et que ceux-ci entraînent une rétention d'eau sur les parcelles agricoles privant les exploitants agricoles de la bonne jouissance de leurs terres, malgré un drain placé sur le bout des propriétés agricoles en bordure de lotissement ;

Considérant la réunion du 24/10/2025 avec SODEVAM, la Police de l'eau et un exploitant agricole, il a été soumis l'acquisition par la commune d'une bande d'environ 4 mètres de large qui permettrait de créer un décaissement recevant et régulant les eaux de ruissellement provenant des terres agricoles du bassin versant ;

Considérant que SODEVAM par Courriel du 29/01/2026 après contact avec les différents propriétaires transmet un projet de plan de découpage des parcelles avec une bande de largeur de 4 mètres à acquérir, à l'arrière des lots 2.18 à 2.20, de la section 05 et a proposé un prix d'achat identique aux parcelles du lotissement soit 30 €/m² :

- Parcelle 0073 à acquérir environ 0,44 ares d'un total de 16 ares 20 ;
- Parcelle 0074 à acquérir environ 0,37 ares d'un total de 14 ares 52 ;
- Parcelle 0075 à acquérir environ 0,38 ares d'un total de 14 ares 52 ;
- Parcelle 0129 à acquérir environ 0,38 ares d'un total de 14 ares 52 ;
- Parcelle 0076 à acquérir environ 0,30 ares d'un total de 11 ares 13 ;
- Parcelle 0077 à acquérir environ 0,29 ares d'un total de 10 ares 27 ;

Soit un total d'environ 2 ares 16 ca (**216 m²**) soit 6.480,00 € HT, à affiner et valider avec le PV d'arpentage à effectuer par un géomètre ;

Considérant qu'un échange de terrain est envisageable avec le propriétaire de la parcelle n° 0074 (suivant échanges verbaux lors de la réunion du 24/10/2025) ;

Considérant que par Courriel du 23/10/2025 SODEVAM indique que le remodelage de la bande de 4 mètres avec enlèvement des s'y trouvant et nivellement / comblement de la zone en creux est estimé par la société INFRA-SERVICES (Mandaté par SODEVAM), à 10.000,00 € HT.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 02 FEVRIER 2026

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et pouvoir,

- **Donne son accord** pour poursuivre les démarches pour l'acquisition des parcelles concernées ;
- **Autorise M. le Maire** à rechercher un accord d'échange de terrains avec le propriétaire de la parcelle 0074 section 05 pour les 0,37 ares environ concernés par l'opération ;
- **Donne son accord** pour remodeler après acquisitions / échange de terrains, les parcelles qui seront acquises, sans mise en place de clôture en limite avec les exploitations agricoles.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 4 février 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 4 février 2026

Le Maire,

